

## Éléments du programme d'études retenus pour l'évaluation

---

Les domaines retenus pour l'évaluation sont

- La Compréhension ;
- L'Écriture (texte argumentatif ou nouvelle littéraire).

Dans ces domaines, seuls les apprentissages relatifs à **l'écoute**, au **visionnement** et à **la lecture** ainsi qu'à **la représentation** et **l'écriture** sont évalués.

Les apprentissages relatifs à **la construction de soi** et à **l'ouverture aux autres et au monde** font l'objet d'une évaluation dans le cadre de la salle de classe.

Les apprentissages relatifs à la **planification** et à la **gérance** font également l'objet d'une évaluation dans le cadre de la salle de classe. Cependant, le format des tests provinciaux respecte le processus par lequel un projet de communication de qualité est produit, en offrant l'occasion à l'élève de planifier et de gérer son projet. La qualité du projet de communication produit par l'élève au test provincial témoigne de la mise en œuvre de ces compétences stratégiques.

L'évaluation du domaine de l'expression orale demeure l'entière responsabilité de l'école.